

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 59

Artikel: Les bâtiments de ferme.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communication
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année | Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS** | 27^{me} année **LE PAYS**

Les bâtiments de ferme.

Ce n'est pas en plein hiver que l'on entreprend de construire des bâtiments agricoles ou autres ; la pluie et la gelée sont trop manifestement contraires à ce genre de travaux ; mais si le temps n'est pas favorable pour prendre la truelle, il ne s'oppose nullement à ce que l'on prépare les projets qui devront être exécutés au retour du printemps. Si l'on veut faire un bon travail, sans trop dépenser, il est de toute nécessité que l'étude en ait été faite à l'avance, dans tous ses détails, afin de laisser le moins de place possible à l'imprévu.

Les bâtiments font partie de l'outillage de la ferme et ils exercent une influence très sensible sur le produit final. Si le logement du cultivateur est insuffisant, incommodé et désagréable, il n'en faut pas davantage pour éloigner un bon fermier qui aurait pu exploiter la ferme pendant de longues années à la parfaite satisfaction du propriétaire. Si les étables et écuries sont petites et établies sans avoir égard aux règles de l'hygiène, ce qui est un cas extrêmement fréquent, le bétail en souffrira, il profitera moins, ses maladies seront plus fréquentes et plus graves ; le bénéfice sera diminué d'autant. Si les bâtiments destinés à abriter les récoltes et les instruments sont trop peu spacieux ou mal disposés, il en résultera nécessairement des pertes.

Beaucoup de cultivateurs se plaignent de l'exiguité de leurs bâtiments, tandis que l'on n'en trouve pas souvent qui se plaignent de ce que leurs bâtiments sont trop vastes. Cela ne veut pas dire qu'un propriétaire, soucieux de bien faire, doit déserter à toute réquisition de

son fermier réclamant de nouvelles constructions ; le fermier se préoccupe exclusivement de l'avantage ou de la commodité que lui procurera le travail qu'il demande, sans avoir égard à la dépense ; cela est si vrai que rarement un fermier consent à payer un intérêt du capital engagé dans la construction qu'il réclame. Un propriétaire sage doit toujours, avant d'entreprendre une construction nouvelle ou une modification des constructions anciennes, se demander quelle sera la dépense et quel profit on peut en attendre ; ce profit, à la vérité, n'est pas toujours facile à apprécier rigoureusement en chiffres.

Il faut se garder d'un double écueil : d'un côté l'insuffisance des bâtiments et leurs mauvaise disposition et de l'autre la surabondance. On doit éviter avec grand soin d'engager un capital exagéré, non seulement en construisant des bâtiments trop nombreux ou trop vastes, mais aussi en construisant d'une manière trop coûteuse. Sauf quelques cas exceptionnels, le luxe doit être banni des constructions agricoles, et cela n'essuitera pas encore ; il convient d'en réduire la dépense autant qu'il est possible de le faire sans nuire à la solidité.

L'habitation du fermier doit être saine et commode, lui fournir un logement convenable pour les membres de sa famille ; son importance doit évidemment être en rapport avec l'étendue de l'exploitation. De grands progrès ont été réalisés sous ce rapport depuis une cinquantaine d'années et l'on peut dire du reste qu'une petite dépense faite en vue de rendre agréable l'habitation du fermier n'est pas de l'argent perdu.

Les logements des animaux doivent être établis suivant les règles de l'hygiène, car on comprend aisément qu'un animal enfermé chaque jour pendant de longues heures dans une atmosphère viciée par la respiration des autres

animaux et par les émanations du fumier, ne peut pas manquer d'en souffrir ; or cette souffrance se traduit par une diminution de produit sous une forme ou sous une autre. De ce que les animaux ne présentent pas de symptômes de maladie qui obligent à appeler le vétérinaire, il ne s'ensuit pas qu'ils ne souffrent pas, ou que, du moins, leurs fonctions organiques ne soient pas gênées en quelque chose. Lorsque l'animal ne respire pas un air pur, la digestion et l'assimilation ne peuvent pas se faire dans de bonnes conditions et la nourriture est mal utilisée.

La hauteur d'étage d'une étable ou d'une écurie ne doit pas être inférieure à 3 mètres ; chaque animal doit avoir un espace de 1 m. 30 le long de la mangeoire et même cet espace doit être porté à 1 m. 50 pour des animaux de grande taille ; le couloir ménagé derrière les animaux ne peut pas avoir une largeur inférieure à 1 m. 50 pour une étable à un seul rang, à 2 mètres pour une étable à deux rangs. De moindres dimensions seraient insuffisantes. En outre il est nécessaire de ménager plusieurs ouvertures munies de châssis disposés de telle sorte que les courants d'air ne puissent pas atteindre directement les animaux.

Les grains se placent ordinairement dans le grenier qui se trouve au-dessous du logement du cultivateur. Il importe que l'aire soit pavée en carreaux de terre cuite et que les murs du pourtour soient enduits en plâtre ou mieux en ciment sur une hauteur d'environ 50 centimètres, avec des angles arrondis, afin de ne laisser aucune retraite pour les insectes et les souris. On peut loger une bonne partie des fourrages secs, si ce n'est la totalité, au-dessus des étables et des écuries, pourvu que les planchers soient suffisamment imperméables pour ne pas laisser passer les émanations du bétail.

désespérer de marcher de nouveau dans le droit sentier ?

De celle-là, non plus, l'émérite séducteur n'obtint aucune réponse.

Il ne désespérait pas, néanmoins...

II

L'agonisante parut comprendre encore lorsque Marthe, penchée sur elle, accentua : « Nous arrivons de la mairie. Clotilde est la femme d'Emile ! » Mais ce fut son dernier éclair de connaissance. A dix heures du soir elle était morte.

Presque au même moment, Clotilde, trompant la surveillance de la servante chargée de l'empêcher de quitter sa chambre, pénétrait auprès de sa grand'mère... Il fallut l'emporter

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 3

VAINCUE

La jeune fille se dressa, les yeux brillants de fièvre, prête à la révolte...

Ce ne fut qu'un éclair... la révolte lui parut impossible... Docilement elle se laissa habiller conduire jusqu'à la voiture ; à la mairie, elle fit ce qu'on lui dit de faire, répondit oui après Emile, signa à la place où elle devait signer, agissant comme en proie à un magnétique sommeil.

Mais elle fut réveillée soudain en voyant devant elle, à la suite des rares amis venus pour

la féliciter, un beau jeune homme aux traits fatigués, au captivant sourire.

— Clotilde, si ce mariage est consommé, j'en mourrai, lui murmura-t-il au passage, sinistre et fascinant.

Elle ne répondit rien : mais l'œil fixe, hagard, elle le considéra, serrant la main à Emile.

Tous deux l'aimaient, follement à en mourir... Du moins, ils le lui avaient dit.

L'un était son mari... L'autre, fort de son désespoir, osait se placer entre eux.

En cet instant, elle souhaita d'être, comme l'aïeule, couchée sur un lit d'agonie.

M. de Livarol l'entraîna doucement ; les témoins les suivirent...

Alors, un bras s'offrit à Marthe, une voix vibrante de tendresse lui parla.

— Marthe, disait cette voix, je m'étais égarée... j'avais suivi un feu follet au lieu de marcher à la clarté d'une pure lumière... dois-je